



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### réglementation

Question au Gouvernement n° 4094

### Texte de la question

#### FERMETURE DES VOIES SUR BERGES À PARIS

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios, pour le groupe Les Républicains.

**M. Sylvain Berrios.** Ce matin, lors de sa visite des laboratoires d'Airparif, Mme la ministre de l'environnement Ségolène Royal a rappelé l'importance de la lutte contre la pollution atmosphérique et les effets avérés sur la santé des particules fines.

Aussi, madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, j'aimerais appeler votre attention sur la décision unilatérale de la Ville de Paris de fermer les voies sur berges, ce qui aura pour effet immédiat de créer 340 kilomètres de bouchons en Île-de-France.

L'hypothèse avancée d'un changement d'habitude des usagers qui pourraient prendre les transports en commun au lieu de leur voiture est absurde.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il a raison !

**M. Sylvain Berrios.** Ainsi sommes-nous confrontés, dans le Val-de-Marne, au plus grand bouchon d'Europe sur l'autoroute A4/A86. Dans le même temps, la ligne A du RER – ligne de transports en commun la plus dense du monde – est saturée. Le Grand Paris Express, quant à lui, sera opératoire en 2022.

La décision de la Ville de Paris va donc asphyxier un département entier de 1,2 million d'habitants. La destruction économique est évaluée à une perte équivalant à plus de 12 000 jours de travail par an. Les risques de pollution atmosphérique – précisément aux particules fines – vont être démultipliés et les temps de transport des habitants vont augmenter de plus de 30 minutes par jour.

Aussi, madame la ministre, nous vous demandons de suspendre immédiatement l'application de cette décision de fermeture des voies sur berges à Paris tant que des solutions de transports alternatifs ne seront pas opérationnelles. Nous vous demandons également d'étendre l'enquête publique à l'ensemble des villes du Val-de-Marne et des arrondissements parisiens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

**Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.** Monsieur le député, je ne comprends pas bien la cohérence de votre question *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. Christian Jacob.** Allez en banlieue et en grande couronne, vous la comprendrez !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** On ne peut pas à la fois déplorer 48 000 décès prématurés dus à la pollution aux particules fines et ne pas soutenir la réduction de la place de la voiture en ville. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

**M. Christian Jacob.** Allez de la Seine-et-Marne à Paris à vélo, vous verrez !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Chaque fois qu'un certain nombre d'habitudes sont remises en cause, c'est difficile, cela nécessite des débats démocratiques, des informations et de la pédagogie. Cela implique aussi de passer aux modes de transport électriques et d'utiliser tous les outils que la loi donne désormais aux maires afin de réduire la place de la voiture en ville pour augmenter celle de la nature.

Je vous invite donc à soutenir ce type d'initiatives particulièrement courageuses qui préfigurent la ville de demain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Berrios](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4094

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Environnement, énergie et mer

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 juin 2016](#)